COMPTE RENDU
Séance du 6 mai 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 6 mai à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE, Laurent GARDIN et Pierre BIEUVILLE.
Absent excusé : Thomas GUYOMARC H

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 9
Nombre de votants : 9
Date de convocation : 02/05/2022

Objet : annulation et remplacement de la délibération « enfouissement des lignes rue de Pacy par le Siège »

Nombre de votants : 8 (Monsieur Caillié s'étant retiré du vote)

Dépenses d'investissement
RRP : 5 658
ERP : 3 917
Total : 9 575

Dépenses de fonctionnement
TRP : 5 417

Le surcoût est dû au fait que les analyses effectuées sur les enrobés de la chaussée ont mis en évidence une pollution en hydrocarbures. La conséquence a été qu'il a fallu envoyer les déchets en décharge spécifique à côté de Rouen. Malheureusement, compte tenu du volume de déblais d'enrobé, le surcoût est considérable.

Soumise au vote, cette délibération est adoptée par 5 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Objet : devis Monsieur Colleu pour élagage.

Il a été demandé à Monsieur Colleu un devis pour élaguer les arbres de la mairie et du parking, soit 20 arbres.

Cette délibération sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal car le devis n'est pas conforme au devis demandé.

Planning élections législatives.

Le planning pour les élections législatives a été établi.

Conférence du groupement de le gendarmerie.

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la conférence de garnison se déroulera le jeudi 19 mai 2022 de 18h00 à 19h30.

Questions diverses.

- Un rendez-vous est fixé le 19 mai avec la SNA pour étudier la réhabilitation de l'ancienne mairie
- Dimanche 8 mai : cérémonie au cimetière
- Date du prochain conseil municipal : le 3 juin 2022

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

